



Liquidation judiciaire pour une eurl

Par **LOL39**, le **30/03/2011** à **10:07**

Bonjour,

Je suis en liquidation judiciaire depuis bientôt 2 ans.

J'ai créer une EURL et pour pouvoir emprunter je me suis porté caution solidaire et personnelle.

Ayant eu contact avec le liquidateur je vais devoir encore environ 80.000 € à ma banque a l'issue de cette procédure.

Y a t il un moyen d'effacer cette dette auprès de ma banque

MERCI DE VOS REPONSES

BONNE JOURNEE